



# 2023



FDC 71

Le Moulin Gandin - 24 rue des 2 Moulins - CS 90002 - 71260 VIRE

Tél. 03 85 27 92 71 - E-mail : [fdc71@chasseurdefrance.com](mailto:fdc71@chasseurdefrance.com)

Site Internet : [www.chasse-nature-71.fr](http://www.chasse-nature-71.fr)

Coordonnées GPS : 46°26'25.50 N 4°51'44.74 E

Association loi 1901, agréée de protection de l'environnement

# FORMATIONS 2023

REMISE A NIVEAU DECENNALE A LA SECURITE	10 février, 17 mars, 18 mars, 12 mai, 30 juin, 3 juillet et 15 sept.	p. 2-3
CONNAISSANCE DES CERVIDES ET DES PRATIQUES DE CHASSE INDIVIDUELLE	15 avril	p. 4
BIOLOGIE ET SUIVI DES GRANDS PREDATEURS	22 avril	p. 5
CONNAISSANCE DU GIBIER D'EAU ET CREATION DE NICHOIRS avec l'ACF-ADC71	4 mars	p. 6
CONNAISSANCE DU LIEVRE D'EUROPE ET SA GESTION	1 <sup>er</sup> juillet	p. 7
REGULATION DES CORVIDES A TIR	3 mars	p. 8
PIEGEAGE - AGREMENT DU PIEGEUR avec l'APASL	10 juin et 17 juin	p. 9
CONSULTATIONS PUBLIQUES	22 avril	p. 10
FONCTIONNEMENT D'UNE ASSOCIATION DE CHASSE	22 juillet	p. 11
GARDE-CHASSE PARTICULIER avec l'OFB et l'ADGCPSL	4 mars, 25 mars et 13 mai	p. 12-13
CHASSE A L'ARC avec CHASSARC 71	3 juin	p. 14
EXAMEN INITIAL DU GIBIER SAUVAGE ET HYGIENE ALIMENTAIRE	11 mars	p. 15
APPROCHE PRATIQUE DE L'EXAMEN INITIAL DU GIBIER SAUVAGE par P. ZACHARIE (INFOMA)	14 avril	p. 16

**ACTIONS DE FORMATION ET COVID** : la Fédération départementale des chasseurs de la Saône et Loire (FDC 71) se réserve le droit d'annuler des formations si le contexte sanitaire le nécessite. L'accueil des stagiaires doit se faire dans des conditions optimales répondant aux exigences sanitaires en vigueur.

## CONDITIONS D'ACCES ET D'INSCRIPTION

Les formations sont organisées par la FDC 71. Elles sont destinées aux chasseurs ainsi qu'aux adhérents territoriaux à jour de cotisation. D'autres publics peuvent être admis à participer après autorisation de la FDC 71. Plusieurs formations sont animées en partenariat avec les associations départementales de chasse spécialisée ou d'autres organismes.

L'accès à un stage doit faire l'objet d'une **inscription préalable**, le plus tôt possible, auprès de la FDC 71. Le site internet de la FDC 71 ([www.chasse-nature-71.fr](http://www.chasse-nature-71.fr)), dans la rubrique « Formations » et sous-rubrique « Pour les chasseurs » permet d'accéder à un lien pour une **inscription en ligne** ou au **bulletin d'inscription** à compléter et à retourner à la FDC 71. Ce dernier est également disponible en dernière page du catalogue.

La pédagogie est gratuite. Une participation financière est demandée afin de contribuer aux frais de consommables et de documentation remise à l'issue de chaque formation.

Suite à votre inscription, vous recevrez une convocation dans laquelle sera demandée la participation financière. La confirmation d'inscription sera effective uniquement à réception du règlement. En cas d'absence (non justifiée au préalable) d'un candidat, la participation financière ne sera pas restituée.

La FDC se réserve le droit d'annuler une formation si le nombre d'inscrits est jugé insuffisant.

Credit photos : P. RAYDELET (lynx), D. GEST et FDC 71

## REMISE A NIVEAU DÉCENNALE A LA SÉCURITÉ (obligatoire pour tous les chasseurs)

### **DATES :** 12 sessions prévues (par ordre chronologique)

Vendredi 10 février à Saint-Bonnet-de-Vieille-Vigne : 9h00-12h30 ou 14h00-17h30

Vendredi 17 mars à Viré : 14h00-17h30

Samedi 18 mars à Viré : 9h00-12h30

Vendredi 12 mai à Mervans : 9h00-12h30 ou 14h00-17h30

Vendredi 30 juin à Salornay-sur-Guye : 9h00-12h30 ou 14h00-17h30

Lundi 3 juillet au Creusot : 9h00-12h30 ou 14h00-17h30

Vendredi 15 septembre au Creusot : 9h00-12h30 ou 14h00-17h30

### **OBJECTIFS :**

Dispenser aux chasseurs la formation obligatoire instaurée par la loi du 24 juillet 2019 précisée par l'arrêté ministériel du 5 octobre 2020 relatif à la sécurité en matière d'activité cynégétique. Cette formation consiste en une remise à niveau décennale obligatoire portant sur les règles élémentaires de sécurité dans le but de réduire le nombre d'accidents.

Chaque chasseur doit suivre cette formation dans un laps de temps de 10 ans sans quoi il ne pourra plus valider son permis de chasser sur le territoire national.

### **PUBLIC :** Chasseurs adhérents à la Fédération des chasseurs de la Saône et Loire

#### **PROGRAMME**

Le contenu pédagogique a été défini par la Fédération nationale des chasseurs avec l'avis de l'Office français de la biodiversité ; il est identique pour toute la France.

Cette remise à niveau obligatoire prend la forme d'apports théoriques mais aussi de mises en situation par des vidéos reconstituant des faits réels. Elle se compose de modules et se déroule sur environ 3 h 30.

#### Module 1 :

- Comprendre le pourquoi de cette formation et ses enjeux pour le monde de la chasse
- Bilan de la saison 2019/2020 en termes d'accidents

## PROGRAMME (suite)

### Module 2 :

- Immersion dans des cas concrets, grâce à des reconstitutions d'accidents réels en vidéo réalisées par Cinématir.

### Module 3 :

- Récapitulatif des consignes de sécurité individuelles
- Comportement à adopter pour prévenir les risques d'accidents et incidents

### Module 4 :

- Présentation du réseau fédéral français
- Présentation des mesures obligatoires en matière de sécurité des chasseurs et des non-chasseurs inscrites au Schéma départemental de gestion cynégétique.

<b>NOMBRE DE PLACES :</b> 30 par session	<b>RESPONSABLE DE FORMATION :</b> Edouard BUISSON
<b>INFOS PRATIQUES :</b> Lieux : Le Creusot (Centre de formation du permis de chasser) Mervans (Chalet de chasse) Saint-Bonnet-de-Vieille-Vigne (salle communale) Salornay-sur-Guye (Salle polyvalente) Viré (siège de la FDC 71)	<b>INTERVENANTS :</b> Céline DRION (FDC 71) Edouard BUISSON (FDC 71) Stéphane CAMUS (FDC 71) Robin GREMILLON (FDC 71) Franck JACOB (FDC 71) Anthony MORLET (FDC 71)

CONTACT : Edouard BUISSON au 06.77.10.83.98 (programme)  
ou Marion DANANCHET au 03.85.27.92.71 (inscription)



SCAN ME

La formation remise à niveau décennale à la sécurité peut être suivie en distanciel à partir d'un lien sur internet. Vous pourrez suivre les 4 modules qui composent la formation à votre rythme.

Les chasseurs validant leur permis de chasser en Saône-et-Loire peuvent s'inscrire à cette formation en ligne en flashant le QR code ci-contre.

Ce lien permet également de vous inscrire à une session de formation en présentiel.

NOUVEAUTÉ 2023



## CONNAISSANCE DES CERVIDES ET DES PRATIQUES DE CHASSE INDIVIDUELLE

### DATE :

Samedi 15 avril (8h00 - 12h00)

### OBJECTIFS :

Apporter des connaissances aux chasseurs sur la biologie des cervidés et sur les pratiques de chasse à l'affût et à l'approche

### PUBLIC :

Tout public

### PROGRAMME

#### Biologie et gestion des cervidés :

- Biologie du cerf élaphe et du chevreuil (reproduction, détermination des classes d'âge par la dentition...)
- Gestion des cervidés (notion de territoire grand gibier, plan de chasse, prévention des dégâts agricoles et forestiers...)

#### La chasse à l'affût et la chasse à l'approche :

- Réglementation
- Conseils pratiques et techniques pour ces modes de chasse
- Notions de balistique
- Ethique de chasse et recherche du gibier blessé

#### NOMBRE DE PLACES :

30

#### RESPONSABLE DE FORMATION :

Robin GRÉMILLON

Suppléant : Stéphane CAMUS

#### INFOS PRATIQUES :

Lieu : siège de la FDC 71 (Viré)

#### INTERVENANTS :

Robin GRÉMILLON (FDC 71)

Intervenants extérieurs

CONTACTS : Robin GRÉMILLON au 06.08.84.52.74 (programme)  
ou Marion DANANCHET au 03.85.27.92.71 (inscription)

## BIOLOGIE ET SUIVI DES GRANDS PREDATEURS



### DATE :

Samedi 22 avril (14h00 – 18h00)

### OBJECTIFS :

Informier et sensibiliser les chasseurs sur ces espèces protégées et sur leurs suivis

### PUBLIC :

Tout public

### PROGRAMME

Biologie et législation du Loup gris et du Lynx boréal :

- Historique de ces espèces en France
- Biologie et mœurs
- Cadre législatif
- Evolution des effectifs
- Suivis scientifiques

Présentation du Réseau Loup/Lynx :

- Organisation et fonctionnement

Les bases du piégeage photographique :

- Réglementation
- Différents matériels et leurs caractéristiques
- Techniques de pose
- ...

#### NOMBRE DE PLACES :

30

#### RESPONSABLE DE FORMATION :

Robin GRÉMILLON  
*Suppléant : Anthony MORLET*

#### INFOS PRATIQUES :

Lieu : siège de la FDC 71 (Viré)

#### INTERVENANT :

Robin GRÉMILLON (FDC 71)

CONTACTS : Robin GRÉMILLON au 06.08.84.52.74 (programme)  
ou Marion DANANCHET au 03 85 27 92 71 (inscription)

CHANGEMENT DE  
PROGRAMME



## CONNAISSANCE DU GIBIER D'EAU ET CREATION DE NICHOIRS

### DATE :

Samedi 4 mars (8h30 - 12h00)

### OBJECTIF :

Informer les chasseurs sur les oiseaux d'eau et la chasse du gibier d'eau.  
Créer avec les chasseurs des nichoirs.

### PUBLIC :

Tout public

### PROGRAMME

#### 1<sup>ère</sup> partie en salle :

Connaissance des espèces : biologie, migration, reconnaissance

Réglementation : statut des espèces, zones humides et utilisation du plomb, tir à l'agrainée, Influenza aviaire hautement pathogène

Etudes sur le gibier d'eau et ses habitats en Saône-et-Loire

#### 2<sup>ème</sup> partie en extérieur :

Atelier pratique pour la fabrication de nichoirs à canards : les nichoirs créés seront remis aux participants.

<b>NOMBRE DE PLACES :</b> 20	<b>RESPONSABLE DE FORMATION :</b> Edouard BUISSON <i>Suppléant : Anthony MORLET</i>
<b>INFOS PRATIQUES :</b> Lieu : siège de la FDC 71 (Viré) Tenue adaptée à l'atelier en extérieur	<b>INTERVENANTS :</b> Edouard BUISSON (FDC 71) ACF-ADCGE 71

CONTACTS : Edouard BUISSON au 06 77 10 83 98 (programme)  
ou Marion DANANCHET au 03 85 27 92 71 (inscription)



## CONNAISSANCE DU LIEVRE D'EUROPE ET SA GESTION

### DATE :

Samedi 1<sup>er</sup> juillet (8h00 - 12h00)

**OBJECTIF :** Porter à la connaissance des chasseurs les dernières connaissances sur le Lièvre et sa gestion ainsi que les outils administratifs et financiers permettant l'aménagement des territoires pour le petit gibier.

**PUBLIC :** Tout public

### PROGRAMME

Lièvre d'Europe :

- Biologie de l'espèce
- Situation sanitaire
- Méthodes de dénombrement (EPP, IK...)
- Outils de gestion (radiographie des pattes, collecte des cristallins...)
- Machinisme agricole (fauche centrifuge, barre d'effarouchement)

Aménagement du territoire :

- Couverts à gibiers (JEFS, Intercultures, Cultures)
- Haies
- Outils administratifs et financiers

Conclusion et questions diverses

<b>NOMBRE DE PLACES :</b> 30	<b>RESPONSABLE DE FORMATION :</b> Anthony MORLET <i>Suppléant : Edouard BUISSON</i>
<b>INFOS PRATIQUES :</b> Lieu : siège de la FDC 71 (Viré) Salle du Conseil d'administration	<b>INTERVENANT :</b> Anthony MORLET (FDC 71)

CONTACTS : Anthony MORLET au 06 88 45 60 48 (programme)  
ou Marion DANANCHET au 03 85 27 92 71 (inscription)



## REGULATION DES CORVIDES A TIR

### DATE :

Vendredi 3 mars (14h00 - 17h30)

### OBJECTIF :

Initier les chasseurs à une méthode efficace de régulation des corvidés par tir

### PUBLIC :

Tous chasseurs, gardes-chasse particuliers

### PROGRAMME

Cadre réglementaire et rappel législatif :

- Espèces concernées (reconnaissance, dommages, statut des espèces)
- Périodes d'interventions
- Modalités de chasse et de destruction
- Moyens autorisés

Présentation de la méthode :

- Matériel nécessaire
- Conseils pour une bonne efficacité
- Conseils de sécurité

Conclusion et questions diverses

<b>NOMBRE DE PLACES :</b> 30	<b>RESPONSABLE DE FORMATION :</b> Franck JACOB <i>Suppléante : Céline DRION</i>
<b>INFOS PRATIQUES :</b> Lieu : JOUVENCON Salle des associations	<b>INTERVENANT :</b> Franck JACOB (FDC 71)



*Formation soutenue financièrement par la Communauté de communes  
Terres de Bresse*

CONTACTS : Franck JACOB au 06 86 87 72 39 (programme)  
ou Marion DANANCHET au 03 85 27 92 71 (inscription)



## PIEGEAGE – AGREEMENT DU PIEGEUR

**DATES :** formation sur 2 jours

Partie théorie (1<sup>ère</sup> journée) : le samedi 10 juin (9h00 - 17h00)

Partie pratique (2<sup>ème</sup> journée) : le samedi 17 juin (9h00 - 17h00)

**OBJECTIF :** dispenser la formation obligatoire en vue de l'obtention de l'agrément de piégeur en vertu de l'arrêté ministériel du 29 janvier 2007

**PUBLIC :** personne désirant utiliser tous types de pièges. Formation ouverte à partir de l'âge de 15 ans, l'agrément n'étant accordé qu'à partir de 16 ans (arrêté du 13/12/2011)

### PROGRAMME (2 journées)

La 1<sup>ère</sup> journée de la formation se déroule en salle et a trait aux aspects réglementaires. La 2<sup>nde</sup> journée est consacrée à l'apprentissage des techniques de piégeage et à leur mise en pratique.

#### 1<sup>ère</sup> journée :

- Textes réglementaires
- Utilisation du carnet de piégeage
- Information sur les différents modèles de pièges
- Présentation de l'Association des piégeurs agréés de Saône et Loire (APASL)
- Connaissance des espèces
- Maladies transmissibles à l'homme

#### 2<sup>ème</sup> journée (formation de groupes pour le travail en ateliers) :

- Atelier n° 1 : manipulation des pièges en salle
- Atelier n° 2 : techniques de piégeage par vidéo, test de connaissances
- Manipulation des pièges en situation sur le terrain

<b>NOMBRE DE PLACES :</b> 50	<b>RESPONSABLE DE FORMATION :</b> Céline DRION <i>Suppléant : Stéphane CAMUS</i>
<b>INFOS PRATIQUES :</b> Lieu : siège de la FDC 71 (Viré) Repas de midi tiré du sac (merci de prévoir) Bottes et vêtements de pluie pour visite sur le terrain la 2 <sup>ème</sup> journée	<b>INTERVENANTS :</b> Céline DRION (FDC 71) APASL

CONTACTS : Céline DRION au 06 33 55 09 21 (programme)  
ou Marion DANANCHET au 03 85 27 92 71 (inscription)



## CONSULTATIONS PUBLIQUES

### DATE :

Samedi 22 avril (8h30 – 12h00)

### OBJECTIF :

Comprendre le cadre et les enjeux des consultations publiques et apprendre à y répondre

### PUBLIC :

Chasseurs

### PROGRAMME

Cadre réglementaire des consultations publiques :

- Cadre législatif
- Qu'est-ce qu'une consultation publique ?
- Les différentes consultations publiques

Répondre à une consultation publique :

- Procédure de réponse
- Organisation & Fonctionnement
- Précautions & Méthodologie de réponse

Les autres types de consultations du public :

- Sondages
- Réseaux sociaux

<b>NOMBRE DE PLACES :</b> 30	<b>RESPONSABLE DE FORMATION :</b> Robin GRÉMILLON <i>Suppléante : Peggy GAULTIER</i>
<b>INFOS PRATIQUES :</b> Lieu : siège de la FDC 71 (Viré)	<b>INTERVENANT :</b> Robin GRÉMILLON

CONTACTS : Robin GRÉMILLON au 06.08.84.52.74 (programme)  
ou Marion DANANCHET au 03.85.27.92.71 (inscription)

## FONCTIONNEMENT D'UNE ASSOCIATION DE CHASSE

**DATE :** samedi 22 juillet (8h30 - 12h30)

**OBJECTIF :** connaître les réelles obligations imposées par la Loi 1901 et les droits d'une association à travers son fonctionnement ainsi que les responsabilités de tout président d'association

**PUBLIC :** Présidents, secrétaires d'association de chasse, membres du conseil d'administration ou candidats aux fonctions, chasseurs

### PROGRAMME

Le système associatif : La loi 1901 et son fonctionnement

- Les statuts
- Le règlement intérieur
- L'assemblée générale

Le cas des associations de chasse

- Responsabilités civiles et pénales des dirigeants
- Organisation de manifestations

Les autres structures de chasse

- Associations non déclarées
- Association communale de chasse agréée (ACCA)

Le bail de chasse

L'organisation de la chasse en France

La chasse en Saône-et-Loire

- Fonctionnement et organisation de la FDC 71
- Adhérents (chasseurs, détenteurs de droit de chasse)
- Schéma départemental de gestion cynégétique
- Plans de chasse, plans de gestion, notion de territoire, droit de destruction...

<b>NOMBRE DE PLACES :</b> 25	<b>RESPONSABLE DE FORMATION :</b> Peggy GAULTIER <i>Suppléant : Anthony MORLET</i>
<b>INFOS PRATIQUES :</b> Lieu : siège de la FDC 71 (Viré)	<b>INTERVENANT :</b> Peggy GAULTIER (FDC 71)

CONTACT : Peggy GAULTIER au 03 85 27 92 75 (programme)  
ou Marion DANANCHET au 03 85 27 92 71 (inscription)



## GARDE-CHASSE PARTICULIER

### DATES :

Une session de 3 jours : les samedis 4 mars, 25 mars et 13 mai (8h30 - 17h00)

**OBJECTIF :** obtenir la reconnaissance d'aptitude technique à la fonction de garde-chasse particulier

**PUBLIC :** candidats à la fonction de garde-chasse particulier sur un territoire situé en Saône et Loire

### PROGRAMME (3 journées)

Programme établi conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 30 août 2006 (Module 1 et Module 2). Dispensé par la FDC 71 et le Service départemental de l'OFB, avec le soutien logistique de l'Association départementale des gardes-chasse particuliers de Saône et Loire (ADGCPSL).

#### 1<sup>ère</sup> journée :

##### Notions juridiques de base (Module 1)

- les bases générales du droit pénal français et les institutions judiciaires
- la police judiciaire et ses agents
- la procédure pénale
- l'infraction pénale
- le déroulement de l'instruction des procédures judiciaires

##### Droits et devoirs du garde-chasse particulier (Module 1)

- la place du garde-chasse particulier au sein de la police judiciaire
- les devoirs, prérogatives et limites de compétence du garde-chasse particulier
- le contrôle des contrevenants dans le respect des libertés individuelles et du droit de propriété

#### 2<sup>ème</sup> journée :

##### Déontologie et techniques d'intervention (Module 1)

##### Police de la chasse (Module 2)

3<sup>ème</sup> journée :

Notions d'écologie appliquées à la protection et à la gestion du patrimoine faunique et de ses habitats (Module 2)

Connaissances cynégétiques nécessaires à l'exercice des fonctions de garde-chasse particulier (Module 2)

<b>NOMBRE DE PLACES :</b> 35	<b>RESPONSABLE DE FORMATION :</b> Vincent AUGAGNEUR <i>Suppléant : Gaëtan BERGERON</i>
<b>INFOS PRATIQUES :</b> Lieu : siège de la FDC 71 (Viré) Repas de midi tiré du sac (merci de prévoir)	<b>INTERVENANTS :</b> Vincent AUGAGNEUR (FDC 71) Service départemental de l'OFB Représentants de l'ADGCPSL

A titre d'information, des séances complémentaires de formation pratique sont dispensées sur le terrain. Ces séances sont facultatives pour l'obtention de l'agrément. Si vous souhaitez vous inscrire, contactez M. Michel CERZINI de l'ADGCPSL au 06.72.21.32.89.

CONTACT : Marion DANANCHET au 03 85 27 92 71



## CHASSE A L'ARC

### DATE :

Samedi 3 juin (8h30 - 17h30)

**OBJECTIF :** dispenser la formation obligatoire en vue de l'obtention de l'attestation de chasse à l'arc en vertu de l'arrêté ministériel du 18 août 2008, modifié par l'arrêté du 16 Juillet 2012

**PUBLIC :** tous les chasseurs désirant chasser à l'arc

### PROGRAMME

Matinée :

- Historique
- Nomenclature (arc, corde, flèche, accessoires...)
- Définitions particulières (band, allonge, spine...)
- Réglementation et sécurité
- Mode de chasse et comportement

Après-midi :

- Montage d'un arc, mesure du band, détermination de l'allonge
- Tir et manipulation des différents types d'arcs
- Questions diverses, discussion et échanges

<b>NOMBRE DE PLACES :</b> 25	<b>RESPONSABLE DE FORMATION :</b> Anthony MORLET <i>Suppléant : Franck JACOB</i>
<b>INFOS PRATIQUES :</b> Lieu : siège de la FDC 71 (Viré) Repas de midi tiré du sac (merci de prévoir) Bottes et vêtements de pluie pour le terrain	<b>INTERVENANTS :</b> Anthony MORLET (FDC 71) Jean-Paul VOISIN (FDC 71) Vincent LEBLOND (CHASSARC 71) André GOIN (UNUCR)

CONTACTS : Anthony MORLET au 06 88 45 60 48 (programme)  
ou Marion DANANCHET au 03 85 27 92 71 (inscription)



## EXAMEN INITIAL DU GIBIER SAUVAGE ET HYGIENE ALIMENTAIRE

**DATE :** Samedi 11 mars (8h30 - 13h00)

**OBJECTIF :** suite à l'évolution de la réglementation européenne, former des chasseurs à réaliser l'examen initial du gibier chassé (petit et grand gibier) obligatoire pour tout gibier devant être commercialisé et pour tout gibier cédé pour un repas de chasse ou un repas associatif

**PUBLIC :** tout chasseur majeur

### PROGRAMME

#### Rappels réglementaires

- Le « Paquet hygiène »
- Quelques chiffres clés sur le gibier sauvage
- Modalités de cession du gibier sauvage
- Principaux points relatifs à l'hygiène

#### Examen initial du gibier sauvage

- Notions d'anatomie et de pathologie
- Suivis sanitaires de la faune sauvage
- Organes sains et carcasses conformes
- Anomalies sur organes et carcasses

#### Gestes à connaître

- Techniques d'éviscération du grand gibier
- Techniques de prélèvements effectués dans le cadre de la recherche de trichines

#### Arbre de décisions (examen de l'animal et fiches commémoratives)

#### Suivi des examens initiaux sur le département

<b>NOMBRE DE PLACES :</b> 30	<b>RESPONSABLE DE FORMATION :</b> Peggy GAULTIER <i>Suppléant : Vincent AUGAGNEUR</i>
<b>INFOS PRATIQUES :</b> Lieu : siège de la FDC 71 (Viré)	<b>INTERVENANT :</b> Peggy GAULTIER (FDC 71)

CONTACTS : Peggy GAULTIER au 03 85 27 92 75 (programme)  
ou Marion DANANCHET au 03 85 27 92 71 (inscription)



## APPROCHE PRATIQUE DE L'EXAMEN INITIAL DU GIBIER SAUVAGE

**DATE :** vendredi 14 avril (9h15 - 19h30)

**OBJECTIF :** permettre aux chasseurs formés à l'examen initial du gibier chassé de revenir sur les connaissances théoriques et de mettre en pratique les acquis lors d'une formation complémentaire basée sur la pratique (manipulation de viscères et de carcasses) dans des conditions optimales.

**PUBLIC :** chasseur ayant déjà suivi la formation « Examen initial du gibier sauvage et hygiène alimentaire »

### PROGRAMME

Accueil des participants au siège de la Fédération des chasseurs de la Saône et Loire à VIRE et départ en autocar, direction l'Institut de formation des personnels du ministère de l'agriculture (INFOMA) situé à CORBAS (69).

Pendant le trajet : rappels réglementaires et retour d'expériences sur les examens initiaux pratiqués par les chasseurs formés à l'examen initial.

Arrivée à l'INFOMA et déjeuner près de l'INFOMA.

- Accueil par Pierre ZACHARIE : échanges sur l'importance de l'examen initial du gibier tué à la chasse et des règles d'hygiène.
- En salle de travaux pratiques (chasseur équipé d'une tenue de protection) : manipulation par les chasseurs des carcasses et des viscères afin de mettre en pratique un examen initial du gibier. Présentation de carcasses et viscères avec anomalies.

Retour au siège de la Fédération des chasseurs de la Saône et Loire à VIRE.

<b>NOMBRE DE PLACES :</b> 20	<b>RESPONSABLE DE FORMATION :</b> Peggy GAULTIER <i>Suppléant : Vincent AUGAGNEUR</i>
<b>INFOS PRATIQUES :</b> Lieu de départ : siège de la FDC 71 (Viré) Règlement de 50 € à l'inscription (participation aux frais de la formation dispensée à l'INFOMA et au repas du midi) Prise en charge des frais liés au transport par la FDC 71 dans leur intégralité	<b>INTERVENANTS :</b> Peggy GAULTIER (FDC 71) Pierre ZACHARIE (INFOMA)

# CATALOGUE DES FORMATIONS 2023 - BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : \_\_ / \_\_ / \_\_ \_\_

Adresse : .....

Code postal : \_\_\_\_\_ Commune : .....

Tél : \_\_ / \_\_ / \_\_ / \_\_ / \_\_ Mail : ..... @.....

N° permis de chasser : .....

(pour remise à niveau décennale à la sécurité, chasse à l'arc et examen initial du gibier sauvage)

Cochez la ou les sessions choisies

Formation	Coût	Session		Montant
REMISE A NIVEAU DECENNALE A LA SECURITE				
vendredi 10 février	Gratuit	9h-12h30	14h-17h30	
vendredi 17 mars	Gratuit	14h-17h30		
samedi 18 mars	Gratuit	9h-12h30		
vendredi 12 mai	Gratuit	9h-12h30	14h-17h30	
vendredi 30 juin	Gratuit	9h-12h30	14h-17h30	
lundi 3 juillet	Gratuit	9h-12h30	14h-17h30	
vendredi 15 septembre	Gratuit	9h-12h30	14h-17h30	
CONNAISSANCE DES CERVIDES ET DES PRATIQUES DE CHASSE INDIVIDUELLE - samedi 15 avril	5 €			
BIOLOGIE ET SUIVI DES GRANDS PREDATEURS samedi 22 avril	5 €			
CONNAISSANCE DU GIBIER D'EAU ET CREATION DE NICHOIRS - samedi 4 mars	5 €			
CONNAISSANCE DU LIEVRE D'EUROPE ET SA GESTION samedi 1 <sup>er</sup> juillet	5 €			
REGULATION DES CORVIDES A TIR - vendredi 3 mars	5 €			
PIEGEAGE - AGREMENT DU PIEGEUR (2 jours) samedis 10 juin et 17 juin	5 €			
CONSULTATIONS PUBLIQUES - samedi 22 avril	5 €			
FONCTIONNEMENT D'UNE ASSOCIATION DE CHASSE - samedi 22 juillet	5 €			
GARDE-CHASSE PARTICULIER (3 jours) samedis 4 mars, 25 mars et 13 mai	5 €			
CHASSE A L'ARC - samedi 3 juin	5 €			
EXAMEN INITIAL DU GIBIER SAUVAGE ET HYGIENE ALIMENTAIRE - samedi 11 mars	5 €			
APPROCHE PRATIQUE DE L'EXAMEN INITIAL DU GIBIER SAUVAGE - vendredi 14 avril	50 € (frais INFOMA et repas)			
		TOTAL		

Bulletin d'inscription et règlement (à l'ordre de FDC 71) à retourner à :

FDC 71 - Le Moulin Gandin - 24 rue des 2 Moulins - CS 90002 - 71260 Viré

*Ne pas jeter sur la voie publique*

Calculez le montant à régler à l'inscription